

AVORIAZ 1800



Règlement de Fonctionnement

Préambule

La halte-garderie « Avrizou » est agréée par la Protection Maternelle Infantile et gérée par une association de type loi 1901 inscrite sous le numéro W744002844.

La gestion financière est assurée par la trésorière de l'association.

Avrizou est en capacité d'accueillir jusqu'à 30 enfants le matin et 20 enfants l'après-midi, âgés de 6 mois à 5 ans révolus, dans un établissement entièrement dédié à leur bien-être et leur confort.

LES MODALITES D'ACCUEIL

Art. 1 = Généralités

La halte-garderie est ouverte du 24 décembre 2017 au 20 avril 2018, du dimanche au vendredi (FERMETURE LE SAMEDI) de 8h45 à 17h30 (à partir de 8h30 pendant les vacances de Noël et de février).

Art. 2 = Adaptation

- La période d'adaptation est essentielle car elle permet à chacun de faire connaissance avec l'autre. Cependant, en garderie touristique, les méthodes d'adaptations sont différentes, étant donné que l'enfant ne vient que sur une courte période de quelques jours. Nous conseillons donc aux familles de commencer par une « petite journée » adaptée selon nos horaires d'ouverture (par exemple, en demi-journée, de 9h45 à 11h45).

Puis progressivement, si l'enfant se sent bien et en confiance, nous pourrions augmenter le temps de garde, sous réserve de places disponibles.

- De plus, pour faciliter l'adaptation de votre enfant à son nouvel environnement, le doudou et /ou la tétine seront un précieux réconfort. Même si habituellement votre enfant ne prend son doudou que pour dormir, avoir un objet familier dans un endroit inconnu sera réconfortant. Pour les enfants n'ayant pas de doudou, vous pouvez apporter un foulard/t-shirt des parents.

- Si un enfant ne s'habitue pas à la collectivité, la directrice, avec l'accord de l'équipe pédagogique, se réserve le droit d'avertir la famille. Nous pourrions alors ensemble, discuter sur une méthode de garde adaptée à l'enfant, qui conviendrait à la famille ainsi qu'à l'équipe pédagogique.

Art. 3 = Les horaires

Il est recommandé aux familles de respecter les horaires d'accueil soit :

- de 8h45 à 10h
- de 13h30 à 14h
- de 11h45 à 12h30
- de 16h30 à 17h30

Tout retard devra être signalé à l'équipe le plus tôt possible, par téléphone au 04 50 74 24 43.

En cas de répétitions de retards non signalés, la directrice et l'équipe pédagogique, se réserve le droit de ne plus accepter l'enfant au sein de la garderie.

Art. 4 = Trousseau de l'enfant

- Les parents fournissent une tenue de change complète pour l'enfant (body, culotte, pantalon, t-shirt, chaussettes) et une paire de chaussons.
- Pour les couches et les produits de change, les parents les fournissent (3 couches pour une demi journée, 5 couches pour une journée + liniment, coton).
- Pour les changes, la garderie utilise de l'eau et du savon. De plus, si les parents le souhaitent nous proposons un « pack couche ».
- La garderie fournit draps, turbulettes, bavoirs, assiette, couverts et verres adaptés.
- Si le temps le permet, les enfants vont jouer dehors, pour cela chaque enfant doit avoir : une combinaison chaude, des gants, un bonnet, des lunettes de soleil et des chaussures imperméables.
- Nous utiliserons une crème solaire adaptée pour les enfants et prescrite par le médecin référent.
- Les parents s'engagent à marquer le prénom de leur enfant sur ses affaires, la structure ne peut être tenue responsable en cas de perte ou vol.

Art. 5 = Les repas

- Soit les parents achètent un ticket repas à la garderie, soit ils fournissent le repas en respectant la législation en vigueur imposée par les services sanitaires, à savoir des aliments industriels se conservant à température ambiante, aucun emballage d'aliment ne doit être ouvert.
- Aliments autorisés : petits pots, assiettes toutes prêtes, boîtes de conserve, brique de lait individuelles, compotes, gâteaux industriels, fruits entiers, laitages se conservant à température ambiante.
- Aliments non autorisés : plat cuisinés maison, produits laitiers, morceau de fromage, biberons préparés à l'avance contenant du lait ou des jus de fruits/sirop/soda.
- Une panière sera à votre disposition à l'accueil pour déposer le repas étiqueté au nom de votre enfant.
- **Pour les formules demi-journée (après-midi) les familles fournissent le goûter.**
- SI BESOIN, pour les formules demi-journée (matin), les familles fournissent une collation.
- Pour tous les enfants ayant besoin de boire un biberon, les familles fournissent le lait, ainsi que le biberon. La garderie fournit l'eau minérale « Cristalline ».
- Les repas fournis sont adaptés aux enfants (soit mixés, soit avec des morceaux).
- En cas d'allergie alimentaire ou de régimes particuliers, les parents doivent fournir les repas.

LES MODALITES D'INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font sur le site www.garderie-avoriaz.com

Art. 6 = Formalités administratives

L'inscription sera effective dès réception, par la responsable de l'établissement, de l'ensemble des documents ci-dessous :

- la fiche d'inscription dûment remplie et signée.
- la fiche de décharge dûment remplie et signée.
- le carnet de santé avec les vaccinations à jour (l'apporter le jour J et le laisser sur la structure tant que l'enfant est présent). Le vaccin DTPOLIO est OBLIGATOIRE. Pour plus de confidentialité, le carnet pourra être remis par les parents, dans une enveloppe cachetée.
- un document officiel justifiant de la date de naissance de l'enfant (si les informations sont fausses, l'accès à la structure sera refusé sans remboursements).

Le présent règlement est affiché à la garderie et sur le site internet, les parents reconnaissent en avoir pris connaissance en signant la fiche d'information administrative.

Droit à l'image : Votre enfant est inscrit à la garderie, structure pédagogique gérée par l'Association Avrizou d'Avoriaz, dans ce cadre, votre enfant peut être filmé ou photographié, dans le respect des règles déontologiques durant ses activités. En cas de désaccord merci de nous le signaler dans la fiche d'information administrative.

LES CONDITIONS DE PAIEMENT

Art. 7 = Les tarifs

L'accueil des enfants se fera soit :

- en forfait sur une semaine
- à l'unité

Pour leur confort les enfants de moins de 1 au moment du séjour ne seront accueillis qu'en demi-journée (matin ou après-midi).

La facture est établie et réglée au moment de l'inscription par chèque bancaire à l'ordre de « Association Avrizou » soit en ligne, par carte bancaire (paiement en ligne sécurisé).

	HORAIRES DE GARDE	A L'UNITE	FORFAIT SEMAINE (REPAS NON INCLUS)
Demi-journée (matin ou après-midi)	8h45 à 12h30 OU 13h30 à 17h30	35 €	185 €
Journée	8h45 à 17h30	60 € (repas non inclus)	310 €

Le ticket repas est facturé 7 euros.

Formule « Pack ESF » : en partenariat avec l'École de Ski Française (ESF), la garderie Avrizou vous propose d'allier l'apprentissage du ski et la garde de votre enfant.

- Cette formule 6 jours (385€) comporte les cours de ski le matin ainsi que le repas et l'après-midi à la garderie. Le trajet du plateau de l'ESF à la garderie en véhicule adapté, étant prévu par l'ESF.

- Les réservations se font 15 jours avant la date de garde, sous réserve de places disponibles.

- Formule possible uniquement du dimanche (ou lundi) au vendredi. Le dimanche les familles récupèrent leur enfant au cours de ski afin de l'accompagner à la garderie lors de son premier jour. Ceci afin de finaliser le dossier d'inscription mais surtout pour rassurer l'enfant, qui ne connaît ni l'équipe pédagogique ni les locaux de la garderie.

Art. 8 = Annulations et remboursements

Toute absence ne sera pas remboursée, sauf cas suivants :

- Un remboursement ne pourra être effectué que sur présentation du certificat médical apporté en main propre. Le jour de dépôt du certificat restera facturé, celui-ci sera considéré comme jour de carence ; les jours suivants seront remboursés.

- **Pour toute annulation faite :**

- 3 mois avant le séjour, remboursement à hauteur de 100%.

- 2 mois avant le séjour, remboursement à hauteur de 50%.

- 1 mois avant le séjour, remboursement à hauteur de 20%.

- moins de 1 mois avant le séjour, pas de remboursement possible.

Les remboursements se feront par virement bancaire ou par chèque.

SECURITE ET DISPOSITIONS MEDICALES

Art. 9 = Sécurité

- Les enfants seront rendus au responsable légal ou à leurs délégués mandatés sur présentation d'une pièce d'identité. **Aucun mineur ne pourra récupérer un enfant.**

- Compte tenu des risques de strangulation et d'étranglement en cas d'ingestion, les bijoux seront interdits.

- L'Association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'un objet, vêtement ou autre.

- L'accès à la garderie est sécurisé, vous devez sonner avant d'entrer.

Art. 10 = Santé et Bien-être de l'enfant

- Tout problème concernant l'état de santé de l'enfant, devra être signalé dès son arrivée.

- **L'administration de médicaments ne se fera que sur présentation d'une ordonnance médicale du traitement en cours. Cependant, il est conseillé de limiter les prises médicamenteuses sur le temps d'accueil (si un traitement est en cours, demandez à votre médecin d'adapter la posologie en 2 prises par jour).**

- En cas de symptôme évoquant une maladie infectieuse virale comme la fièvre, les vomissements, les diarrhées,... l'enfant ne pourra fréquenter la garderie, dans son intérêt mais aussi celui des autres enfants et des professionnels.

- Si ces symptômes se manifestent lorsque votre enfant est à la garderie, l'équipe vous demandera de venir immédiatement le chercher.

- En cas de maladies infantiles ou contagieuses, le retour de l'enfant dans l'établissement ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical permettant son retour.
- La halte-garderie Avrizou s'assure le concours d'un médecin référent. Ce médecin participe à la formation du personnel. Il propose des procédures et dispositifs médicaux consignés dans des protocoles internes à destination du personnel.

Art. 11 = Prévention et risque d'accident

- En cas d'accident survenant au sein de l'établissement, la responsable tiendra informés les parents.
- Dans un contexte d'urgence, la directrice ou la personne désignée en son absence, détermine les mesures à prendre, y compris l'appel aux services d'urgence si besoin.

Art. 12 = Situation de Handicap

Les enfants relevant d'institutions spécialisées ou médicalisées ne pourront être admis qu'après une étude de leur situation, avec l'accord du médecin référent, de la directrice et du gestionnaire de l'Association.

Dans ce cas, un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) peut être mis en place avec la famille, les professionnels et le médecin pour une prise en charge adaptée.

ENCADREMENT

La direction de l'établissement est assurée par une infirmière diplômée d'Etat. En son absence la continuité de ses fonctions est assurée par son adjointe infirmière.

Art.13 = Responsabilité

La directrice assure l'organisation et la gestion de la garderie. Elle est le garant de la qualité de travail de son équipe auprès des enfants et coordonne l'ensemble des actions entreprises au sein de l'établissement.

Elle assure également le respect des règles d'hygiène et de sécurité de l'enfant et du personnel.

Art. 14 = Le personnel encadrant

Une équipe qualifiée et diplômée est mobilisée au quotidien pour assurer l'accueil, les soins, le développement et le bien-être de vos enfants.

Fait à Avoriaz,
Le 05/10/2017

La Directrice,
Valière Gaurier